



CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

www.vacances-gerardmer.com

Appartement DUPLEX jusque 6 personnes
243 Chm de la Pépinière
88 400 GERARDMER

CONDITIONS GENERALES

Entre La propriétaire et le locataire

NOM Prénom :

Adresse :

Tél. :

MAIL :

	Vacances de...	WE	Semaine	<i>Ces prix ne comprennent pas :</i>
VACANCES	Toussaint	150€	250€	<i>- l'électricité 0.15€/kWh</i> <i>- la taxe de séjour : 0.80€/jour/pers (sauf - 13ans)</i> <i>- Location de linge, sur demande uniquement</i> <i>Une caution de 200€ à l'arrivée</i>
	Noël- Nouvel An-15/08	350€	500€	
	Hiver	250€	450€	
	Pâques	150€	300€	
	Eté	250€	450€	
Hors vacances		150€	250€	

INFORMATIONS

- Joindre **une attestation "vacances"** extension gratuite de votre assurance habitation (à votre arrivée)
- Ménage à votre charge: attention tout ménage non fait vous sera facturé 40€
- Animaux domestiques acceptés
- Règlement par Chèque postal, Espèces, Paypal et Chèques Vacances (ANCV) acceptés

VOTRE SEJOUR :

Période du ___/___/___ arrivée prévue vers H (à partir de 15H)
 Au ___/___/___ départ prévu pour H (dernier délai 14H)
 (Lire les conditions générales ci contre pour les heures d'arrivée et de départ)

Prix du séjour : _____ €

Linge de lit 7 €/lit : 7 X _____ = _____ €

Serviettes 4 €/pers: 4 X _____ = _____ €

GRAND TOTAL: _____ €

Acompte à joindre (30%) : _____ € (non remboursable en cas de désistement/annulation de votre part)

Nombre d'adultes : _____ enfant(s) – 13ans : _____ bébé(s) :

Annabelle CACCIA 11 Rue de La Pêche 88 100 REMOMEIX contact@vacances-gerardmer.com

06.16.05.06.66 / 09.72.25.97.08 (répondeur fax)

www.vacances-gerardmer.com N° SIRET: 490 636 651 00013

PAIEMENT / ANNULATION

- L'acompte (30%) est à verser en même temps que le renvoi de ce présent contrat, afin de rendre effective votre réservation (non remboursable en cas de désistement/annulation de votre part)

- HAUTE SAISON:

8 semaines avant votre arrivée, envoyer le solde de votre location

En cas d'annulation après acceptation de la location, les conditions suivantes seront appliquées:

- Remboursement à hauteur de 100 % (du solde, c'est à dire acompte déduit) si la demande intervient jusqu'à 6 semaines avant la date d'Arrivée.

- Remboursement à hauteur de 50 % si la demande intervient jusqu'à 1 mois avant la date d'Arrivée.

- Aucun remboursement possible en cas d'annulation à moins de 1 mois de la date d'Arrivée.

MODALITES

- La caution (200€) est à fournir à l'arrivée, elle vous sera renvoyée ou détruite dans les jours suivants votre départ

Si la caution est insuffisante pour couvrir les dégâts constatés, le LOCATAIRE est tenu de verser un complément dès la présentation de la facture. Les frais bancaires liés à la restitution de la caution seront déduits de la caution (pour l'étranger).

Un justificatif des frais engagés sera envoyé au LOCATAIRE par voie postale ou mail.

- Les arrivées (le samedi) ne peuvent avoir lieu avant 15H à moins que le planning de location le permette, et si cela est possible sur demande du LOCATAIRE.

Le LOCATAIRE n'est pas autorisé à rester dans l'appartement (le samedi) après l'heure limite de 14.00, le jour du départ.

Cette restriction a pour seul but de permettre la bonne préparation de l'appartement avant l'arrivée des locataires suivants.

- Interruption de séjour : En cas de départ anticipé, et si la responsabilité du PROPRIETAIRE n'est pas en cause, aucun remboursement du montant de la location n'est possible. Seule la caution sera restituée au LOCATAIRE, sous réserve qu'aucun dégât ne soit constaté dans l'appartement, lors de l'inventaire de sortie.

Si le LOCATAIRE ne s'est pas présenté le jour de la date d'Arrivée mentionnée sur le contrat et passé un délai de 24 heures sans notification de la part du LOCATAIRE:

- Le présent contrat est considéré comme résilié.

- L'acompte de réservation reste acquis au PROPRIETAIRE.

- Le PROPRIETAIRE peut disposer de son appartement.

- Le nombre maximum d'occupants dans l'appartement ne doit pas dépasser le chiffre mentionné sur le contrat (sauf avenant au contrat).

- LE LOCATAIRE est tenu de se conduire de manière respectueuse, éviter le bruit ou tout comportement incivil qui pourrait gêner le voisinage. En cas de non-respect de ce point par le LOCATAIRE ou les personnes l'accompagnant, le PROPRIETAIRE peut exiger le départ des occupants.

- LE LOCATAIRE doit avertir le PROPRIETAIRE ou son représentant, sans le moindre délai, de toute avarie constatée dans l'appartement et du mauvais fonctionnement d'un équipement, machine ou appareils. Les réparations ou le remplacement se feront dans les meilleurs délais par le PROPRIETAIRE.

Le ___/___/___ à

Le ___/___/___ à REMOMEIX

Signature du locataire :

Signature du propriétaire :

Merci de joindre l'acompte à ce présent contrat : chèque ou virement bancaire sur le compte ci-dessous

Titulaire Annabelle CACCIA

Code banque : 10 278

Code Guichet : 06900

Numéro de compte 00019660009 Clé RIB 14

Domiciliation CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT 88

IBAN FR 1027 8069 0000 0196 6000 914

BIC CMCIFR2A